

## Règlement intérieur de l'Espace Jeunes

**Date de la convocation du conseil municipal** : le jeudi 23 juin 2022

**Date et heure du conseil municipal** : le lundi 27 juin 2022 à 20h

**Lieu du conseil municipal** : Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, 7 rue du Carteron

**Président de séance** : Emmanuel TERRIEN

**Secrétaire de séance** : Laurent LEYGONIE

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 23

**Nombre de conseillers municipaux présents** : 19

**Nombre de conseillers municipaux représentés** : 4

**Nombre de votants** : 23

**PRÉSENTS** : TERRIEN Emmanuel, Maire

LOEZ Jean-Christophe, EVAIN Marie-Laure, EVAIN Olivier, PERRAUD Sylvie, PERROT Philippe, MAISONNEUVE Marie, Adjointes au Maire, CHARGE Dominique, BILLOT Marco, MARTIAL Eric, BROSSARD Françoise, COUTAREL-LORIEU Martine, PREL Elisabeth, STERCHI Charles (arrivé à 20h50), HAUMONT Sébastien, GUITTET Laurence, DAUPHIN Cathy, LEYGONIE Laurent, PINSON Hélène (arrivée à 20h11), Conseillers Municipaux.

**REPRÉSENTÉS** : WILLIAMS Frédéric donne pouvoir à Jean-Christophe LOEZ ; PERIER Julien donne pouvoir à Elisabeth PREL ; TETEREL Jérémy donne pouvoir à Marie-Laure EVAIN ; MARCHAIS Violette donne pouvoir à Emmanuel TERRIEN.

### Exposé

Olivier EVAIN, Adjoint à la Vie Scolaire, à l'Enfance et à la jeunesse, expose au Conseil Municipal les propositions de modification du règlement intérieur (autrement appelé « guide ») de l'Espace Jeunes, qui seraient applicables dès la rentrée prochaine. Il précise que ces propositions, amenées par le coordinateur Jeunesse et discutées en commission, ont pour objectif d'améliorer le service rendu aux familles en prenant en considération les enseignements de l'année qui s'achève.

Les modifications principales sont les suivantes :

- Remise en place de plages horaires communes
- Délai d'annulation des activités passant de 48h auparavant, à 24h.

**VU** le règlement intérieur de l'Espace Jeunes modifié,  
**CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau Municipal n°9 du 23 mai 2022,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la nouvelle version du règlement intérieur de l'Espace Jeunes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.



Fait à MAUVES SUR LOIRE, le 27 juin 2022

Le Maire,  
Emmanuel TERRIEN